

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 MARS 2017 à 19 h 30

Conseillers municipaux absents : Dominique GUTTIN (procuration à Michel MOREL, Maire) ; Myriam TRIPIER (procuration à Marion COQUILLE) ; Caroline MARTIN.

Secrétaire de séance : Henri RIVIERE.

Observation sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : néant

Groupe Citoyen : 3 membres du comité étaient présents à la réunion : M. Robert CORNER ; M. Serge MARTIN et M. Jean-Luc EMAURE.

Le Maire leur donne la parole dès le début de la réunion.

Ces personnes veulent sensibiliser les élus pour soutenir leurs différentes actions concernant les services publics, services à la population : La Poste, le T.E.R, le Forum des associations, et essaient de se projeter dans 20 ans en apportant de nouvelles propositions.

I.URBANISME:

Le Maire présente les dossiers en cours sur la commune :

*Permis de construire (tranfert) en cours de validité (parcelle située Impasse du Ranch) : déposé par M. DI PROSPERO Vivien pour son père, M. DI PROSPERO François, domicilié à Virieu. Un avis favorable est donné.

*Terrain CHOVET : le Maire donne aux élus le compte-rendu de son entrevue avec l'OPAC le 6 Février. Ce projet est conforme. Il reste à voir un problème de clôture entre les propriétaires et les acheteurs.

*EPORA : le 14 février dernier, le Maire a rencontré la personne de l'EPORA chargée du dossier « ex-hôtel COLOMB ». Un bureau d'études va être désigné prochainement.

II.VOIRIE ET RESEAUX :

Henri RIVIERE fait part des travaux en cours ou à réaliser :

-Convention ENEDIS :

OBJET : APPROBATION NOUVELLE CONVENTION DE SERVITUDES POUR REALISATION DES TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'ALIMENTATION DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE, RUE DU GRAND-CHAMP :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 Novembre 2016 approuvant la convention de servitude de ENEDIS pour la réalisation de travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, rue du Grand-Champ.

Monsieur le Maire indique aux élus, qu'il a reçu une nouvelle convention pour ces travaux, en 4 exemplaires, accompagnée de 4 plans à approuver et à signer.

La parcelle communale concernée est cadastrée AD n° 208 (partie de la voie communale se rendant au SIVU des Ecoles Publiques).

A titre de compensation forfaitaire, ENEDIS versera à la commune, une indemnité unique de 15.00 € (quinze euros). La canalisation souterraine aura une longueur d'environ 106 mètres (bande de 1 mètre de large).

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition :

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, et à l'unanimité :
 -APPROUVE la convention de servitude de ENEDIS, pour la réalisation des travaux énoncés ci-dessus, sur la parcelle communale cadastrée section AD n° 208, rue du Grand-Champ.
 -AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

=====

-SEDI :

OBJET : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC AVEC ECLAIREMENT PAR LE SEDI :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en présence de M. Henri RIVIERE, il a rencontré un technicien Eclairage public du Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI).

Le SEDI propose à ses adhérents la réalisation de diagnostic Eclairage public. Ce diagnostic prévoit l'analyse technique et financière du réseau d'éclairage public, par un bureau d'étude externe et permettra d'avoir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public. Ce programme prévoit également d'établir la cartographie informatique du réseau et la réalisation d'une étude d'éclairage sur tout ou partie de la commune.

Le SEDI prend en charge 80 % du financement de cette opération. La commune assumera la part non financée par le SEDI, à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 05/07/2010 à 6% du montant H.T de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande son intégration dans ce programme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- de faire réaliser par le SEDI un diagnostic de l'éclairage public avec éclairage de la commune (points lumineux, armoires de commandes et cartographie numérique du réseau et étude d'éclairage) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

=====

III.TRAVAUX-BATIMENTS:

Gilles BREDA indique les travaux en cours ou à réaliser.

-Fenêtres ancienne mairie :

Gilles BREDA et Marie-Agnès TOURNON donnent le compte-rendu de la réunion du 10 Février, en présence de l'architecte CAUE pour la restauration des fenêtres et plafonds de l'ancienne mairie.

Concernant la couleur des fenêtres, le gris clair est préconisé, ainsi que la réfection de tous les bandeaux blancs sur la façade. Les menuiseries pourront être en bois, ou en alu.
Côté cour, les plafonds seront baissés, les arrondies des fenêtres seront occultés.

-Incivilités et tentatives de vol à la Cure et à l'ancienne Mairie (Porte-fenêtre fracturée et porte du garage voilée à la Cure ; carreau cassé, 4 extincteurs vidés à l'ancienne mairie). 4 jeunes sont concernés. Une plainte a été déposée. Des devis ont été demandés pour les préjudices causés.

Vendredi dernier Marie-Agnès TOURNON a reçu en mairie les familles des 4 enfants concernés. Les réparations s'élèvent à : 270.73 €. Chacun aura à régler à la commune, la somme de : 67.60 €.

IV.COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS

-Commission culturelle et patrimoniale :

Le Maire donne aux élus le compte-rendu du spectacle TOTEM du samedi 11 Février 2017 à la salle du peuple. 35 spectateurs étaient présents.

Prochain spectacle de théâtre : Filobal, le 25 Mars.

Concernant la séance cinéma du 26 Février, 70 spectateurs ont assisté à la projection de « 9 mois ferme ». Le 28 Mars : sera projetée la comédie musicale 1789 « Les Amants de la Bastille »

-Commission Communication :

Gilles PONCHON indique que le bulletin « actualités municipales » est en cours d'élaboration, les réunions s'enchaînent, il sera bien rempli, et sa parution est décalée d'une semaine (événements à relater).

Il est proposé aux élus la maquette graphique du nouveau site internet, sachant que la commission a demandé quelques ajustements (rubriques et carrés + gros, infos bandeau du bas...).

-Commission Environnement :

Gilles PONCHON :

La journée environnement et citoyenneté se prépare activement. Elle se déroulera samedi matin 25 mars. Le rendez-vous est à 9 h à la salle du peuple avec les gants et les gilets fluo. Des pinces ramasse-débris sont à disposition.

Martine LODI fait part d'une entrevue avec deux professionnels spécialisés en décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année.

SICTOM : la création des Communautés de Communes (VDD, Balcons) impose de nouvelles élections pour le SICTOM. Un président et 6 vice-présidents ont été élus le mercredi 8 Mars. Seule le poste de vice-président en charge de la qualité a changé : Mme FRACHON remplace M. SCANNAPIEGO.

-Commission Vie Associative & Economique :

« Quels projets pour dynamiser la Vallée » :

Marion COQUILLE donne le compte-rendu de la réunion du 10 Mars. Un lancement du marché des producteurs se fera à la suite d'un questionnaire adressé à la population.

-C.C.A.S :

Marie-Agnès TOURNON indique qu'une réunion commune avec Panissage sera programmée au sujet des jardins partagés.

Marie-Agnès rappelle aux élus que les assistances sociales donnent toujours des rendez-vous à Virieu à des personnes ne pouvant se déplacer.

-SIVU des Ecoles :

Gilles BOURDIER informe le conseil municipal de divers travaux d'aménagement sécurité effectués à l'école publique (ouverture d'une porte côté cour ; extension de l'éclairage extérieur).

Une convention a été signée avec l'Association Familles Rurales pour la garderie.

V.QUESTIONS DIVERSES:

*Régies communales :

Un contrôle inopiné de toutes les régies communales a eu lieu le lundi 20 Février 2017 à la mairie. Etaient présents : une personne de la Trésorerie de La Tour du Pin ; une autre de la Trésorerie Générale et tous les régisseurs des différentes régies.

Suite à ce contrôle des régies : Jean-Denis MOULIN, Régisseur Titulaire de la régie : « Manifestations Culturelles et Patrimoniales » nous a informé par mail, qu'en aucun cas, il ne voulait être responsable de la vente des livrets sur la Galoche, faite en mairie, et de séparer cette vente de livrets de la régie spectacles.

Ce dossier sera abordé prochainement avec la commission culturelle.

*CDG38 :

-service gestion des carrières : avancement de grade.

OBJET : CREATION DU POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

-le grade correspondant à l'emploi créé.

-le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 14 Mars 2017,

Considérant la nécessité de créer **un** emploi d'**Agent de Maîtrise Principal**, en raison de l'ancienneté dans les échelons et dans les services effectifs de l'Agent de Maîtrise,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

-la création d'un emploi d'Agent de Maîtrise Principal, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 Mars 2017.

Filière : technique

Cadre d'emploi : Agent de Maîtrise Territorial.

Grade : Agent de Maîtrise Principal.

-ancien effectif : 0

-nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi, seront inscrits au budget primitif 2017, chapitre 12, article 6411.

-ADOpte à l'unanimité des membres présents.

=====

-offres de titres restaurant pour le personnel communal :

OBJET : MANDAT DONNE AU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE AFIN DE DEVELOPPER UN CONTRAT CADRE DE PRESTATIONS SOCIALES-OFFRE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL TERRITORIAL :

Monsieur le Maire expose que face au renouvellement important des effectifs dans les prochaines années, le développement de l'action sociale en faveur des agents peut permettre de renforcer l'attractivité de l'emploi dans les collectivités.

Le Cdg38 procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 janvier 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide que :

-La commune de Virieu charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales – Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

-Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

-Durée du contrat : 3 ans, à effet du 1^{er} janvier 2018. Possibilité de renouvellement par tacite reconduction, pour une période de un an supplémentaire.

-Monsieur le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=====

* Elections Présidentielles :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a donné son parrainage à M. Emmanuel MACRON.

*Tours de garde_:

Le scrutin est ouvert de 8 h à 19 heures.

1^{er} tour : dimanche 23 Avril 2017 :

- de 8 h à 10 h 30 :** Michel MOREL (président du bureau de vote)
Martine LODI
Elisabeth VANOLI
- de 10 h 30 à 13 h :** Gilles PONCHON (président du bureau de vote)
Gilles BOURDIER
Myriam TRIPIER
- de 13 h à 16 h :** Henri RIVIERE (président du bureau de vote)
Caroline MARTIN
Dominique GUTTIN
- de 16 h à 19 h :** Michel MOREL (président du bureau de vote)
Marie-Agnès TOURNON
Gilles BOURDIER

2^{ème} tour : dimanche 7 Mai 2017 :

- de 8 h à 10 h 30 :** Gilles BREDA (président du bureau de vote)
Marion COQUILLE
Elisabeth VANOLI
- de 10 h 30 à 13 h :** Gilles BREDA (président du bureau de vote)
Caroline MARTIN
Martine LODI
- de 13 h à 16 h :** Henri RIVIERE (président du bureau de vote)
Marion COQUILLE
Dominique GUTTIN
- de 16 h à 19 h :** Michel MOREL (président du bureau de vote)
Marie-Agnès TOURNON
Gilles PONCHON

*Invitation à la cérémonie du 19 mars : à 11 h 30 au monument aux morts.

*Prochaines réunions :

-commission des Finances : mardi 4 Avril 2017 à 17 h.

-conseil municipal : mardi 11 Avril 2017 à 19 h 30 : vote du budget.